

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 avril 2013

---

**OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 3079

présenté par

M. Breton, M. Tetart et M. Goujon

-----

**ARTICLE 2 A**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Chacun des époux »

les mots :

« Le mari ou la femme ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin que le mariage demeure une institution fondée sur l'altérité, cet amendement vise à préciser que les dispositions ainsi introduites, relatives au nom de famille, sont uniquement applicables aux couples de personnes de sexe différent.